

Les organisations professionnelles agricoles en France

Enseignements et nouveaux enjeux

Philippe LACOMBE

INRA, Paris, France

Une rencontre, même rapide et superficielle, avec l'agriculture française permet de constater l'ampleur des organisations créées par les agriculteurs pour accomplir ensemble des tâches qu'ils ne peuvent réaliser seuls sur leurs exploitations. Même si ces organisations se rencontrent dans toutes les agricultures développées, on n'oubliera pas qu'elles sont très liées à l'histoire technique, sociale, politique de chaque agriculture et on se gardera de transferts abusifs, mais on s'efforcera de tirer les enseignements propres à chaque cas. Le cas français est marqué par la précocité de la mise en place de ces organisations contemporaines, par la fréquence de la référence à la pensée associationniste, par la considération portée à l'exploitation familiale (ou personnelle), par le soutien de l'Etat.

La thèse défendue ici est que ces organisations jouent un rôle indispensable au fonctionnement efficace de l'agriculture mais qu'elles sont appelées à se renouveler selon l'évolution des relations entre l'agriculture et la société.

Dans un premier temps, on analysera les mécanismes qui amènent les exploitations à s'organiser collectivement sous l'effet de leur intégration aux échanges. Il en résulte une constellation d'organismes (pour vendre, s'approvisionner, se financer, s'assurer, se former, revendiquer...) qui témoignent sans doute de l'intérêt et du succès de ces initiatives des agriculteurs mais qui donnent lieu, aujourd'hui, à diverses interprétations (s'agit-il de l'invention d'un système social, d'une création associant efficacité et solidarité, d'un outil parmi d'autres ?) et qui, surtout, sont soumises à de nouvelles questions.

Ces organisations doivent établir des relations avec leurs adhérents qui tiennent compte des divergences d'intérêts, des concurrences qui s'établissent entre eux et avec d'autres, des distorsions de concurrence qu'on leur reproche parfois de créer. Il en résulte un risque de « banalisation » de ces organismes : conservent-ils une spécificité agricole justifiant une relation privilégiée avec les agriculteurs et une attention particulière des pouvoirs publics ou deviennent-ils des institutions comparables à celles existant dans l'ensemble du système économique ?

Ces organisations sont-elles des outils de protection voire de repli de l'agriculture, des outils de banalisation du secteur ou des outils d'initiative permettant aux agriculteurs de trouver une place légitime dans le nouvel espace de fonctionnement qui est le leur aujourd'hui ? Repli, banalisation ou renouvellement ?

Ces évolutions et questionnements permettent opportunément de préciser les conditions auxquelles le développement de ces organisations agricoles est soumis. Elles doivent d'abord disposer d'un espace social (reconnu, accessible, soutenu) et de compétences pour l'occuper. De plus, elles doivent proposer des

activités considérées comme légitimes. Sans doute, aujourd'hui, le marché fixe très souvent les légitimités reconnues mais on n'oubliera pas que ce marché est exposé à des défaillances et dysfonctionnements et que des légitimités se construisent aussi au nom de préférences collectives.

On remarquera enfin que les légitimités changent dans le temps (produire, exporter, garantir la qualité, gérer l'environnement, créer des emplois, organiser les échanges ...) selon les transformations des rapports agriculture-société ; l'efficacité et la pérennité des organisations agricoles dépend de leur capacité à accompagner ces évolutions de légitimités.

L'importance et la généralité de ces organisations agricoles ne doit pas laisser croire à un phénomène spontané : au contraire, il est soumis à des conditions, des soutiens, des mobilisations.

C'est pourquoi ces organisations sont exposées à des adaptations continues dont on a proposé une interprétation.

Elles constituent un indicateur de la place et des fonctions de l'agriculture et des agriculteurs.